AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT # 691 RÈGLEMENT SUR LA DÉMOLITION DES BÂTIMENTS PATRIMONIAUX

À TOUTES LES PERSONNES HABILES À VOTER ET SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT # 691 RÈGLEMENT SUR LA DÉMOLITION DES BÂTIMENTS PATRIMONIAUX

AVIS est, par les présentes, donné par le soussigné :

QUE suite à l'adoption du projet de règlement intitulé « règlement # 691 règlement sur la démolition des bâtiments patrimoniaux » le 13 décembre 2022, le conseil municipal tiendra une **assemblée publique de consultation le 10 janvier 2023 à compter de 19 h** dans la salle Desjardins, située au 20, rue Humphrey, à Témiscaming, Québec, en conformité des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

QUE l'objet du règlement est de permettre la démolition de bâtiment patrimonial sous certaines conditions;

QUE le projet de règlement et le plan des zones est disponible pour consultation à l'hôtel de Ville située au 20, rue Humphrey, Témiscaming du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et 13h à 16h30;

QU'au cours de cette assemblée publique, un membre désigné par le conseil expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet ;

QUE ce projet contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire ;

Témiscaming, 22 décembre 2022

Patrick Tanguay Dumas
Greffier et directeur général